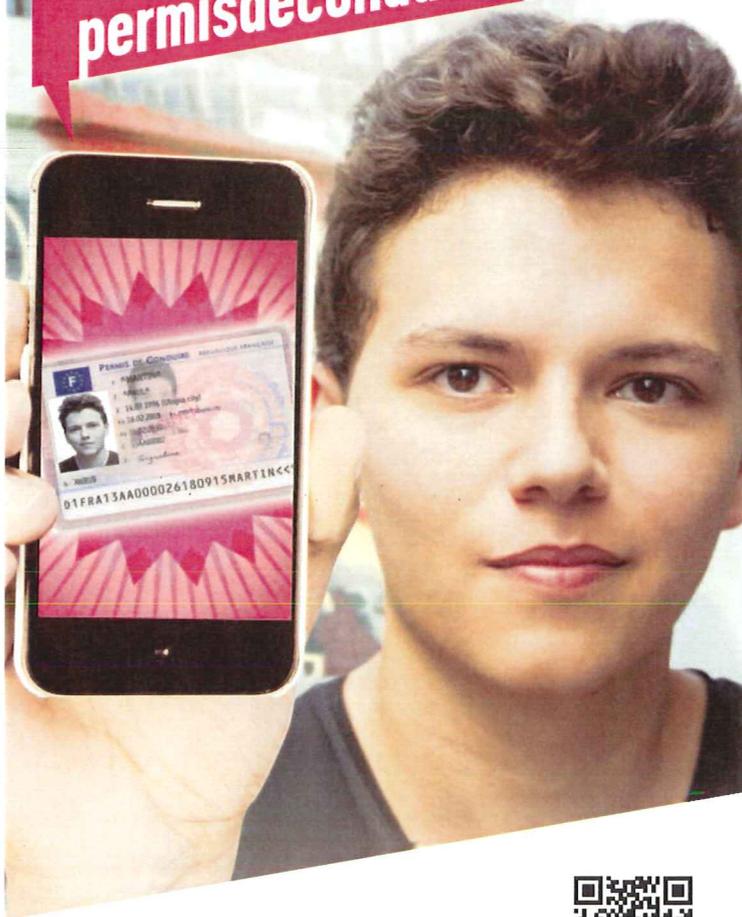


**POUR SAVOIR SI
J'AI MON PERMIS, C'EST SUR :
permisdeconduire.gouv.fr**



**SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES**



Tout est disponible sur
permisdeconduire.gouv.fr



• CONNAÎTRE VOTRE RÉSULTAT •

48 heures après l'examen, rendez-vous sur le site de la Sécurité routière.
Indiquez votre numéro de dossier, votre date de naissance et la catégorie du permis.

Vous êtes reçu(e) :
la mention **FAVORABLE** est indiquée au bas du Certificat d'examen du permis de conduire (CEPC).

Vous n'êtes pas reçu(e) :
la mention **INSUFFISANT** est indiquée au bas du CEPC. Les raisons de l'échec et des pistes d'amélioration sont indiquées dans le document.

• ÉDITER UN CERTIFICAT PROVISOIRE •

Le Certificat d'examen du permis de conduire (CEPC) accompagné d'un titre permettant de justifier de son identité, vous permet de conduire pendant 4 mois à compter de la date d'examen, en attendant le permis officiel.

CEPC version numérique
Vous pouvez télécharger votre certificat. Il peut être présenté aux forces de l'ordre directement sur smartphone ou sur tablette.

CEPC version papier
Vous pouvez imprimer votre certificat en ligne ou l'obtenir auprès de votre école de conduite.

• SUIVRE LA FABRICATION DE VOTRE PERMIS •

sur permisdeconduire.gouv.fr

- Pour accéder au service, saisissez votre numéro de dossier.
- En temps réel, vous suivez les différentes étapes de fabrication de votre permis de conduire.
- Vous pouvez demander à être prévenu de la disponibilité de votre permis par courriel ou par sms.

DCC/ST - Janvier 2016 (02/2016) / 11 pages pour plus sur le site public

SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES

